

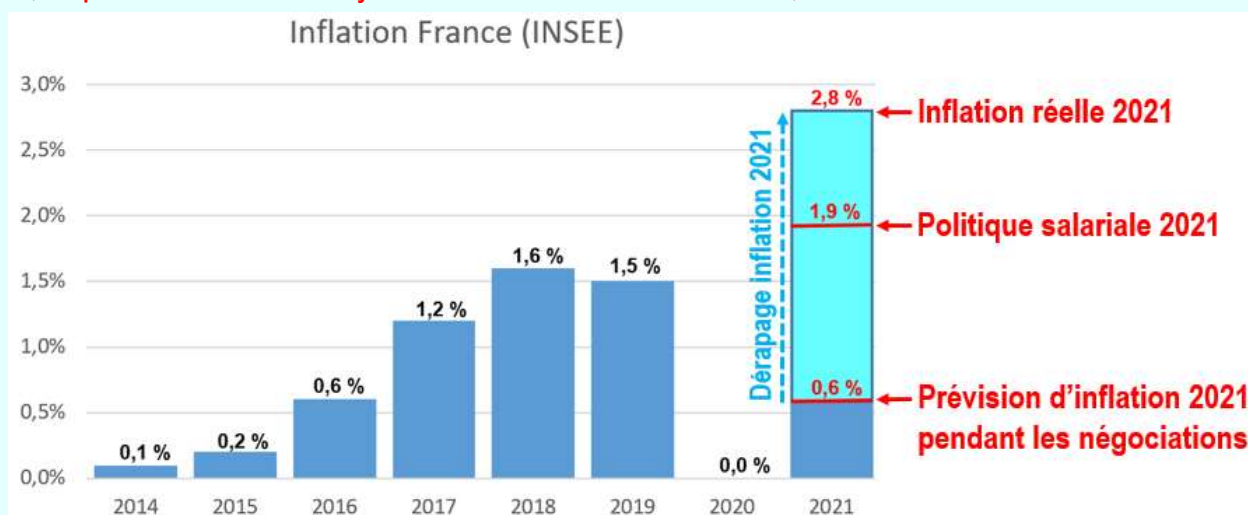
Politique salariale 2022

21 janvier 2022

Pas une journée actuellement sans qu'il ne soit question de la reprise de l'inflation, de l'explosion du prix de l'essence, du gaz ou de l'électricité, de la forte hausse du prix de certaines denrées alimentaires, de certains matériaux, du cours des matières premières, etc.

L'année 2021 s'est achevée sur un niveau d'inflation de 2,8%, en France sur 12 mois glissants, au plus haut niveau depuis 2008. Et elle atteint des niveaux records en Europe avec une moyenne à 5,0% (5,3% en Allemagne; 6,3% en Espagne).

Basé sur une prévision d'inflation de 0,6 %, l'accord de politique salariale Airbus DS 2021, signé à 1,9%, permettait un gain de pouvoir d'achat moyen de 1,3% pour les salariés d'Airbus DS. Au final, le pouvoir d'achat moyen des salariés a baissé de 0,9% !



Les prévisions d'inflation 2022 en France vont de 1,5% pour le gouvernement, à 1,7% pour la BCE et 2,5% pour la banque de France. Soit une inflation sur 2 ans (2021+2022) se situant entre 4,3% et 5,3% dans les prévisions actuelles.

Dans ce contexte de forte reprise de l'inflation, mais aussi de perte d'attractivité de notre entreprise, il est plus que jamais nécessaire que la politique salariale 2022 soit d'un niveau permettant à la fois de rattraper la perte de pouvoir d'achat de 2021, de couvrir l'inflation 2022, et de permettre la reconnaissance du travail effectué par les salariés ayant conduit à ce que TOUS les objectifs financiers fixés chez Airbus DS aient été dépassés en 2021.

Les négociations salariales ne devraient pas débuter avant l'annonce des résultats par le groupe le 16 février prochain. L'analyse de la CFE-CGC est que ces résultats devraient être bons, voire très bons. Nous attendons donc avec impatience l'annonce des résultats du groupe, et d'ADS pour entamer les négociations salariales.